FICHE DE POSTE

CONSEILLER TECHNIQUE EN ARBITRAGE

Le Conseiller Territorial en Arbitrage (CTA) est placé sous l'autorité hiérarchique du Président de District, en lien avec la Commission d'Arbitrage, en collaboration avec l'équipe régionale en arbitrage (ERA), il sera chargé de :

• développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines de la formation, du recrutement, de la détection et de la fidélisation des arbitres ;

• mener conjointement avec la Ligue et ses conseillers techniques régionaux en arbitrage (CTRA), des actions techniques et assurer l'animation de l'équipe départementale en arbitrage (EDA) ;

• venir en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement à la sensibilisation à l'arbitrage et aider dans leurs missions, les bénévoles de la Commission d'Arbitrage.

MISSIONS

• Promouvoir l'arbitrage.

• Favoriser le recrutement, la formation et la fidélisation des arbitres.

• Suivi et relance des dossiers médicaux des arbitres en début de saison.

• Détecter, former et suivre les arbitres pouvant accéder aux compétitions régionales, avec l'EDA.

• Accompagner et former les observateurs d'arbitres.

• Assurer les modifications de dernières minutes (indisponibilités, modifications à effectuer).

• Prospecter dans les établissements d'enseignement (collèges, lycées, universités, CFA).

• Organiser et uniformiser les stages et la formation continue (en relation avec les Commissions d'Arbitrage).

• Suivre la gestion et la désignation des nouveaux jeunes arbitres.

• Accompagner et former les tuteurs d'arbitres.

• Former les arbitres bénévoles de clubs et les arbitres assistants bénévoles de clubs.

District de football des Côtes d'Armor
3 Allée du Haut Champ – BP 8 – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02.96.76.10.10. – Fax . : 02.96.76.10.18.
Courriel : secretariat@foot22.fff.fr

• Organiser, assurer et gérer administrativement les sessions de formations initiales en arbitrage (FIA) en collaboration avec l'EDA, l'ERA et l'IR2F.

• Gérer la convocation des arbitres pour le stage du 11 novembre et rattrapages.

• Mettre en place et animer des réunions dans les clubs (sensibilisation à l'arbitrage, suivi des référents « Arbitres » dans les clubs, intégration des arbitres dans les clubs).
• Contribuer aux travaux de l'ERA.

• Valoriser l'arbitrage à travers le programme éducatif fédéral (PEF) et intervenir auprès des autres acteurs du football, par une participation aux formations et recyclages des éducateurs.

• S'associer à l'équipe technique départementale (CTD, etc.).

• Contribuer à la communication, à l'image de la fonction d'arbitre et abonder la rubrique « Arbitrage » sur le site Internet (en relation avec le service communication).

• Adhérer et participer à la politique générale de la Ligue et du District, notamment à travers des missions concernant la prévention, la lutte contre les incivilités et le plan d'engagement sociétal de la FFF.

• Accompagner les clubs dans leurs demandes propres au statut de l'arbitrage et participer à la notification des décisions et situations des clubs par rapport à ce statut.

• Contribuer, ponctuellement et le cas échéant, à des missions régionales, voire nationales, sur le développement de l'arbitrage.

• Accompagner et former les observateurs d'arbitres.

• Mettre en place les désignations automatiques des arbitres.

PROFIL RECHERCHÉ

• Qualités pédagogiques.

• Adaptation et disponibilités professionnelles importantes (notamment les week-ends).

• Force de proposition et d'innovation.

• Dynamisme, réactivité, organisation et anticipation.

• Maîtrise des lois du jeu.

Poste à temps plein (Catégorie C de la Convention Collective CCPAAF) en CDI à pourvoir au 1er septembre 2025 au siège du District de Football des Côtes d'Armor à Ploufragan.

Merci d'envoyer votre candidature (CV et Lettre de Motivation) à secretariat@foot22.fff.fr pour le 24 juin 2025 dernier délai. Les entretiens individuels auront lieu le 30 juin en fin d'après-midi.

Les informations fournies dans cette fiche de poste le sont à titre indicatif, n'ont pas de valeur contractuelle et ne sauraient avoir, en l'état, d'autres usages que de mieux appréhender l'organisation.

District de football des Côtes d'Armor
3 Allée du Haut Champ – BP 8 – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02.96.76.10.10. – Fax . : 02.96.76.10.18.
Courriel : secretariat@foot22.fff.fr